



www.bmcebank.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

COMPTABLES APPLIQUES PAR

LE GROUPE

1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir de l'exercice ouvert le 01/01/2008.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe BMCE Bank a adopté les normes internationales d'information financière IFRS, approuvées par l'IASB, depuis l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

2. NORMES COMPTABLES APPLIQUES

2.1 CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes. Le niveau d'intégration, (une intégration globale, une intégration proportionnelle ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Toutefois, les entités identifiées sous contrôle conjoint (contreparties) peuvent être consolidées selon la méthode proportionnelle ou évaluées par mise en équivalence.

La nouveauté apportée par les normes internationales d'information financière concerne les entités ad hoc, structures juridiques distinctes créées spécifiquement, par le Groupe, pour réaliser un objectif limité et bien défini. Celles-ci doivent être consolidées quels que soient leur forme juridique et le pays d'exercice de leur activité.

Sont exclues de la consolidation :

- Les entités contrôlées de façon temporaire ; c'est-à-dire acquise et détenue en vue d'une cession à court terme (dans les 12 mois) ;
- Les entités représentant des actifs détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur avec une variation au compte de résultat.

Les normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 ne prévoient pas de présomption de contrôle et par conséquent une intégration globale pour les filiales détenues entre 40% et 50%.

Options retenues par BMCE Bank

Définition du périmètre

Le Groupe BMCE Bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégé en consolidé.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

Exclusions du périmètre de consolidation

BMCE Bank exclue de son périmètre de consolidation les entités contrôlées ou sous influence notable lorsque dès leurs acquisitions, les titres de ces entités sont détenus avec l'intention d'une cession dans les courts termes. Ces titres sont, dans ce cas, comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par le résultat.

Sont aussi exclues du périmètre de consolidation, les participations (hors participations majeures) détenues par des entités de capital-risque dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à un tiers.

Evaluation initiale

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Evaluation ultérieure

Une immobilisation corporelle peut être évaluée selon deux méthodes :

- Le modèle du coût (méthode préférentielle) : correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur ;
- Le modèle de la réévaluation (méthode optionnelle) : correspond à sa juste valeur à la date de la réévaluation diminuée du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Approche par composants

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts et amortis de façon systématique sur leurs durées d'utilité propres.

Règles d'amortissement

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué par la valeur résiduelle, celle-ci correspond au prix actuel de l'actif tenant compte de l'âge et de l'état estimés de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

L'amortissement d'un actif corporel s'étend sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Les méthodes et les durées d'amortissement doivent être revues périodiquement par l'entreprise, et en conséquence, les dotations aux amortissements de l'exercice en cours et des exercices futurs doivent être rajustées.

Même si la juste valeur de l'actif comptable est supérieure à sa valeur comptable, on comptabilise l'amortissement et ceci tant que la valeur résiduelle ne dépasse pas sa valeur comptable.

Perte de valeur

Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par BMCE Bank

Evaluation initiale

Le Groupe a opté pour la méthode du coût, la privilégiant ainsi à la méthode de réévaluation prévue par la norme IAS16. Toutefois, le Groupe a jugé pertinent d'appliquer la méthode de la réévaluation pour une partie des terrains.

La norme Groupe prévoit de ne pas intégrer dans le calcul du coût d'entrée d'une immobilisation les frais d'emprunts supportés à l'occasion.

Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank, le groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM. En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Durée d'amortissement

Le Groupe a adopté un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Approche par composants

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe pour le bilan d'ouverture est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank.

Matrice de décomposition

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que Sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Perte de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit en juste valeur avec variation de JV en résultat chaque année ou ;
- Soit au coût amorti.

Toute option choisie, doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

Options retenues par le Groupe BMCE Bank

Recensement

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Valorisation

Le Groupe BMCE Bank a opté pour la méthode du coût amorti pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire et sans substance physique.

Elle est :

- Identifiable : afin de la distinguer du Goodwill ;
- Contrôlée : si l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs découlant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès des tiers à ses avantages.

La norme IAS 38 distingue deux phases pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Phase	Immobilisation/charge
Recherche	Charge
Développement	Immobilisation

Les frais résultant de la phase de développement doivent être immobilisés s'il est possible de démontrer :

- La faisabilité technique du produit ;
- L'intention de mener à bien le projet ;
- La capacité de l'entreprise à le vendre ou à l'utiliser ;
- La capacité financière à mener à bien le projet ;
- Les avantages économiques futurs profiteront à l'entreprise.

Evaluation initiale

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La norme IAS 38 fait référence à 2 méthodes pour l'évaluation postérieure d'une immobilisation incorporelle :

- Le coût amorti : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur ;
- La réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 20 ans. Une immobilisation incorporelle à durée de vie illimitée n'est pas amortie, dans ce cas précis, un test de dépréciation devra être fait à chaque date de clôture.

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Perte de valeur

Les pertes de valeur sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par BMCE Bank

Pour la première application, le Groupe a opté pour la reconstitution du coût amorti.

Il a été décidé, en outre, de ne pas activer les logiciels développés en interne dans le bilan d'ouverture, et de mettre en place un système de suivi des coûts de développement dans le futur.

Pour l'évaluation postérieure des immobilisations incorporelles, le Groupe a opté pour la méthode du coût amorti.

Amortissement

Le Groupe a décidé de maintenir les durées actuellement utilisées.

Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le Groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle ne serait retenue.



www.bmcebank.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

COMPTABLES APPLIQUES PAR

LE GROUPE

2.5 TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories ainsi définies en fonction de l'intention de gestion :

ACTIFS EN JUSTE VALEUR PAR LA CONTREPARTIE DU COMPTE DE RESULTAT

Un instrument financier doit être classé dans cette catégorie s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Il est un instrument financier de transaction, car :

- Il est acquis ou contracté dans le but principal d'être vendu ou acheté à court terme ;
- Il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers distincts pour lequel une indication d'un rythme effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
- Il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture) ;
- Il a été désigné comme tel lors de son acquisition.

Tout instrument financier peut ainsi être classé en actifs et passifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat sauf les investissements en actions ne disposant pas d'un marché actif et dont la juste valeur ne peut être précisément mesurée.

Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat, sauf s'ils sont désignés en couverture.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Evaluation initiale

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Evaluation ultérieure

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

INVESTISSEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que l'entité a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Il ne peut s'agir d'instruments financiers initialement désignés comme étant des actifs/passifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultats ou correspondant à des prêts et créances.

Une entité ne peut classer un actif financier en investissement détenu jusqu'à échéance si l'entité a au cours de l'année en cours ou au cours des deux exercices précédents, vendu ou reclassé avant leur échéance une part significative de ce type d'investissement, cette restriction ne s'appliquant pas aux cessions :

- Proches de l'échéance (moins de trois mois) pour lesquels le changement des taux de marché n'a pas un impact significatif sur la juste valeur des actifs concernés ;
- Survenant après la collecte d'une part substantielle du capital initial (environ 90% du principal de l'actif) ;
- Attribuables à un événement isolé, incontrôlable et qui ne pouvait être raisonnablement prévu ;
- Les ventes de titres entre les entités (ventes intragroupes).

Une entité n'a pas une intention manifeste de conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif financier ayant une échéance fixée si l'une quelconque des conditions suivantes est satisfaite :

- L'entité pense conserver l'actif financier pour une période indéfinie ;
- L'entité est prête à vendre l'actif en réponse à des variations affectant les taux d'intérêt du marché ou les risques, à des besoins de liquidité, à des changements dans la disponibilité et le rendement dégagé sur des placements alternatifs, à des changements dans les sources de financement, et dans les modalités de ces financements ou les risques sur monnaies étrangères ;
- L'émetteur a le droit de régler l'actif financier pour un montant sensiblement inférieur à son coût amorti.

Une entité ne démontre pas sa capacité à conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif à échéance fixée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à échéance ;
- Elle est assujettie à une contrainte existante juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de conserver l'actif financier jusqu'à échéance.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Evaluation initiale

Les titres détenus jusqu'à échéance devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons inclus (dans un compte de créances rattachées).

Evaluation ultérieure

Par la suite, la comptabilisation sera au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (TIE).

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

PRINCIPE D'AFFECTATION AU RESULTAT

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts et assimilés », les dépréciations et les reprises de provisions lors de la cession, sont enregistrés en « coût du risque ».

PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs autres que des dérivés qui sont à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif. Les actifs suivants ne sont pas classés dans cette catégorie :

- Ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme, lesquels doivent être classés dans actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux que l'entité désigne comme actifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat ;
- Ceux désignés par l'entité comme disponibles à la vente ;
- Ceux pour lesquels une part significative de l'investissement de base ne pourrait être recouvrée pour d'autres raisons que la détérioration du crédit et qui sont classés en disponibles à la vente.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Comptabilisation au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

PRINCIPE D'AFFECTATION AU RESULTAT

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts et assimilés », les dépréciations et les reprises de provisions lors de la cession, sont enregistrés en « coût du risque ».

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers autres que les dérivés et qui sont désignés comme tels ou qui ne sont classés ni en prêts et créances, ni en investissements détenus jusqu'à leur échéance ni en actifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultats.

Principes de comptabilisation

En IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « disponibles à la vente » sont les suivants :

Evaluation initiale

Les titres disponibles à la vente devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (dans un compte de créances rattachées).

Evaluation ultérieure

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

PRINCIPES DE CLASSIFICATION EN RESULTAT

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte de résultat :

- « Produits d'intérêts » pour le montant correspondant au coût amorti de la période ;
- « Résultat net sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au coût amorti de la période ;
- « Coût du risque » pour les dépréciations durables et réappréciation sur titres à revenu fixe ;
- Et la ligne de capitaux propres « variations de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Options retenues par BMCE Bank

Le Groupe BMCE Bank a opté pour une classification selon l'intention de gestion et la nature des titres.

Au bilan d'ouverture, l'ensemble des titres sont comptabilisés à leur juste valeur lors de l'acquisition :

- Titres de dettes : nominal ajusté des décotes/surcotes, des primes de remboursement, du coupon ;
- Titres actions : prix de marché de l'action ou valeur liquidative à la date de souscription.

Le portefeuille Titres se compose comme suit :

- Les titres de participations ;
- Les titres Trading ;
- Les titres réglementés.

TITRES DE PARTICIPATION

Classification

Ces titres sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente », évalués à la juste valeur.

Valorisation

Titres cotés : la valeur de référence est le dernier cours boursier ;

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

Dépréciation

Titres cotés : baisse du cours de bourse de 20% sur une période de 6 mois ;

Titres non cotés : selon les indices de dépréciation déterminés pour le bilan d'ouverture et le suivi du provisionnement.

TITRES TRADING (SALLE DES MARCHES)

Classification

L'intention de gestion est définie compte tenu de la gestion future de la Salle des Marchés l'intention de gestion était, pour le bilan d'ouverture, principalement le « trading » pour la totalité des encours gérés par la Salle des Marchés.

Valorisation

Les titres cotés : la juste valeur correspond au cours boursier ;

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

TITRES REGLEMENTES

Ce portefeuille a été classé autant que titre détenu jusqu'à l'échéance.

2.6 PROVISIONS

PROVISIONS COLLECTIVES

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

Indices de dépréciation

Dans le cadre d'un examen collectif, un indice objectif de dépréciation peut se résumer à des événements observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe de prêts depuis que ces actifs ont été comptabilisés pour la première fois, et ce bien que cette diminution ne puisse encore être rattachée aux divers prêts composants ce groupe notamment :

- Les modifications défavorables de la capacité des emprunteurs faisant partie du Groupe ou ;
- Une situation économique nationale ou locale corrélée aux défauts de paiement sur les actifs faisant partie du Groupe.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

Font l'objet d'une provision, toutes les créances présentant, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation, les indications d'une dépréciation liées à l'avération d'un risque de crédit suivantes sont proposés par la norme :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- Une rupture de contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagé en d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier suite à des difficultés financières ou ;
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du Groupe y compris ;
 - Des changements défavorables de la solvabilité des emprunteurs du Groupe ; ou
 - Une situation économique nationale ou locale corrélées avec les défaillances sur les actifs du Groupe.



www.bmcebank.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

COMPTABLES APPLIQUES PAR

LE GROUPE

Méthode de provisionnement

La norme IAS 39 ne distingue pas deux méthodes différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement.

Au contraire, le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif (ou du groupe d'actif) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque du groupe de créances et ayant incidence mesurable sur les flux de trésorerie du groupe constitué.

Compte tenu de la méthodologie d'évaluation des valeurs recouvrables selon les IFRS, les établissements doivent être en mesure d'établir une corrélation entre l'indication objective de dépréciation observée et son incidence sur les flux de trésorerie attendus du portefeuille concerné.

Perte de valeur

Selon le référentiel IFRS, la perte de valeur se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable, celle-ci correspondant à la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

Options retenues par BMCE Bank

Provisions collectives

Seules les pertes avérées sont provisionnées tel que stipulé par la norme. Les pertes attendues ne peuvent faire l'objet d'un provisionnement.

Dans le cadre du traitement de la provision collective, le Groupe BMCE Bank a défini pour son portefeuille clientèle un certain nombre de critères qui permettent d'analyser le comportement des créances, et les catégoriser dans des types d'anomalies qui vont servir à la formation des groupes homogènes.

La méthode utilisée consiste à étudier l'évolution des dossiers classés sous surveillance au cours des exercices antérieurs pour déterminer un taux de passage en contentieux. Le taux de provisionnement IFRS, en plus du taux de passage en contentieux sont alors appliqués à l'encours sous surveillances pour la détermination de la provision collective.

Provisions individuelles

Le Groupe a jugé possible et nécessaire d'appliquer le principe de la contagion pour l'identification des encours présentant des indications objectives de dépréciation selon les normes IFRS.

Pour le calcul de l'impact estimé à l'ouverture, le portefeuille de créances en souffrance de BMCE Bank a été segmenté de la façon suivante :

- « Gros dossiers » :
 - Revue individuelle par BMCE Bank de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et le positionner dans le temps ;
 - La provision en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus.
- La population non couverte par les gros dossiers fait l'objet d'un traitement suivant un modèle statistique des flux de recouvrement par année de déclassement.

2.7 GOODWILL

COUT D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Ce coût est majoré de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. En revanche, les coûts généraux sont comptabilisés en charges.

AFFECTATION DU COUT DE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AUX ACTIFS ACQUIS ET AUX PASSIFS ET PASSIFS EVENTUELS ASSUMES

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

GOODWILL

A la date d'acquisition, le Goodwill est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après sa comptabilisation initiale, le Goodwill doit être évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le Goodwill ne peut plus être amorti et un test de dépréciation est appliqué.

Options retenues par BMCE Bank

- Conformément à la norme IFRS 1, BMCE Bank a choisi de ne pas retraiter les Goodwill existants ;
- Les amortissements des Goodwill ne seront plus appliqués ;
- Des tests de dépréciation réguliers seront mis en place. Ce test s'appuie sur l'observation régulière (annuelle au minimum) d'indice de perte de valeur.

2.8 ECARTS DE CONVERSION

Les dispositions générales concernant les écarts de conversion contenues dans IAS 21 « Effets de la variation des cours de change » sont les suivantes :

- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan au coût historique, sont convertis au coût historique ;
- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan en juste valeur, sont convertis au cours en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture à la date d'évaluation ;
- Les éléments de comptes de résultat sont convertis aux cours en vigueur aux dates de réalisation des transactions enregistrées, à l'exception des dotations aux amortissements et aux provisions passées sur éléments non monétaires qui sont convertis au cours historique.

Les différences de change sur éléments monétaires sont comptabilisées en résultat de la période.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTREPRISES ETRANGERES CONSOLIDEES

Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice :

- Les produits et les charges sont convertis aux cours de vigueur en date de chacune des transactions, pour des raisons pratiques, un taux moyen peut être utilisé sauf variations significatives ;
- Les écarts de conversion constatés sont portés en capitaux propres en distinguant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Options retenues par BMCE Bank

Pour les titres de participation non consolidés, qui seront classés en AFS (actifs disponibles à la vente), les écarts de conversion seront une composante de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe BMCE Bank a considéré que son écart de conversion cumulé à la date de transition est nul pour toutes ses activités étrangères.

Dans ce cas, les conséquences sont les suivantes :

- Les écarts ou réserves de conversion sont reclassés, au sein des capitaux propres d'ouverture ;
- Les écarts de conversion cumulés antérieurs à la date de transition aux IFRS ne rentrent pas dans la détermination du résultat de cession futur des activités concernées. En cas de cession ultérieure, l'entité ne constatera pas ces écarts en résultat, en revanche, elle constatera en résultat tout écart de conversion né après la date de mise en application des IFRS sur les filiales concernées.

2.9. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Critères de classification

Selon l'IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette notion n'existe pas dans le référentiel comptable marocain.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

NB : Si les critères de classement ne sont plus satisfaits, le classement en « held-for-sale » ne doit pas être conservé.

Les actifs non courants sont alors évalués au plus faible des 2 montants suivants :

- VNC à la date de classement en « held for sale » ajustée des montants qui auraient été comptabilisés en amortissement, pertes de valeur et réévaluations si l'actif n'avait jamais été classé en « held for sale » et ;
- Valeur recouvrable à la date de la décision de changement.

Evaluation

Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Il n'est plus amorti dès lors qu'il se trouve dans cette catégorie « held-for-sale ».

Comptabilisation des pertes de valeurs et reprises ultérieures

Toutes les pertes de valeurs ultérieures ou initiales lors de l'évaluation à la juste valeur nette des coûts nécessaires à la vente sont comptabilisées immédiatement.

Les reprises liées à l'augmentation ultérieure de la juste valeur nette des coûts nécessaires à la vente ne sont comptabilisées qu'à concurrence des pertes de valeurs préalablement comptabilisées.

Options retenues par BMCE Bank

Dans le cas de BMCE Bank, il n'existe pas d'immobilisations répondant à la définition et aux critères de comptabilisation d'« actifs non courants détenus en vue de la vente ».

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

La norme IAS 37 prévoit l'actualisation du montant de la provision si l'effet est significatif.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- Obligation actuelle envers un tiers ;
- Forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- Fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues par BMCE Bank

Pour la première application:

- La Banque a passé en revue les provisions pour risques et charges répondant aux trois critères cités dès lorsque l'impact est significatif ;
- Concernant les provisions incompatibles, celles-ci ont été reprises par les capitaux propres.

2.11. CREDITS HORS MARCHÉ

En normes IFRS, la valeur d'entrée d'un prêt est égale à sa juste valeur augmentée des coûts de transactions internes et externes directement attribuables à l'émission du prêt.

La juste valeur est égale :

- Au nominal si le taux du prêt est « dans le marché » et en l'absence de coût de transactions ;
- A la somme des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux de marché ; la différence entre le taux de marché et le taux contractuel du prêt entraîne la constatation d'une décote qui est constatée immédiatement en résultat puis reprise sur la durée de vie du prêt.

Afin de déterminer le caractère « hors marché » d'un prêt émis, il conviendrait de se demander si l'émetteur du prêt a offert des conditions de financement très favorables par rapport à celles généralement pratiquées par la concurrence afin de conquérir un client. Dans l'affirmative, une décote correspondant à la différence entre le taux du marché à l'émission et le taux contractuel est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

Options retenues par BMCE Bank

BMCE Bank a donc déterminée les prêts émis par le Groupe à des taux qui peuvent être considérés comme « hors marché ».

En l'absence de référence claire de la norme sur la notion de « hors marché », il a été décidé de s'appuyer sur les taux planchers communiqués par Bank Al-Maghrib.

2.12 CREDIT-BAIL

Selon la norme IAS 17, le crédit bail est un contrat par lequel le propriétaire (ou bailleur) transfère le droit d'utilisation d'un actif au preneur en contrepartie de redevances et avec option d'un droit de propriété à l'échéance.

CLASSIFICATIONS DES CONTRATS

La norme IAS 17 distingue deux types de contrats de crédit-bail :

- Les contrats de location financement : ce type de contrat a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine ;
- Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location ;
- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

- Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location ;
- Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir ;
- La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location financement ;
- Les contrats de location opérationnelle (ou contrat de location simple) : ce contrat ne transfère pas au preneur de crédit-bail tous les risques et avantages liés à la propriété.



www.bmcebank.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

COMPTABLES APPLIQUES PAR

LE GROUPE

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION OPERATIONNELLE

- Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être comptabilisés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif ;
- Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué ;
- L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires et la dotation aux amortissements doit être calculée sur la base indiquée par IAS 16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles).

Options retenues par BMCE Bank

Les entités concernées par l'application de la norme relative au crédit-bail sont MAGHREBAIL, SALAFIN ET LOCASOM.

Les contrats portés par MAGHREBAIL et SALAFIN correspondent à la définition de la location-financement. Par contre les contrats portés par LOCASOM correspondent à la définition de la location simple.

L'essentiel des contrats de crédit-bail du Groupe BMCE Bank étant classé en location-financement, le traitement comptable actuellement appliqué dans le cadre des comptes consolidés est conforme aux IFRS. Ainsi, l'impact est nul.

2.13 AVANTAGES AU PERSONNEL

CLASSIFICATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

PRINCIPES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI A PRESTATIONS DEFINIES ET DES AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Principes d'évaluation

La méthode d'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées avec service proraté. Cette méthode passe par deux phrases :

- Une évaluation des droits à termes moyennant des hypothèses actuarielles, les droits à terme correspondant aux cash-flows futurs ;
- Une répartition des droits à terme sur la période d'activité au cours de laquelle BMCE Bank bénéficie des services de ses employés.

Les principales hypothèses actuarielles :

- Des hypothèses financières, à savoir le taux d'actualisation et le taux d'inflation ;
- Des hypothèses socio-économiques ;
- Le taux d'augmentation des salaires ;
- Le taux de sortie des bénéficiaires ;
- L'âge et les modalités de départ à la retraite ;
- Des hypothèses de mortalité ;
- Les dépenses de santé pour les régimes de frais médicaux.

Principes de comptabilisation

Définitions

- Valeur actualisée de l'obligation : engagement brut i.e. valeur actuarielle des droits des participants ou dette actuarielle ;
- Eléments non reconnus : pertes et gains latents à amortir dans le futur ou éléments non reconnus.

Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

La provision à constituer est égale à l'engagement net diminué des éléments non reconnus. Ces éléments non reconnus peuvent être de deux natures :

- Dans le cas où la société opte pour la méthode du corridor, les pertes et gains actuariels, qui sont constitués de la différence entre la valeur actualisée de l'obligation réelle à la clôture et la valeur actualisée de l'obligation estimée à la clôture sur la base de la valeur actualisée de l'obligation d'ouverture et des événements de l'exercice ; ils ont deux origines :
 - i- Une modification des hypothèses actuarielles entre l'ouverture et la clôture suite à des événements particuliers de l'exercice ou des modifications de l'environnement économique général : il s'agit des pertes et gains actuariels sur hypothèses ;
 - ii- Une différence entre les prévisions à l'ouverture de comportement socio-économique des salariés ou de comportement de l'environnement général au cours de l'exercice- et traduit dans les hypothèses actuarielles- et la réalité : il s'agit des pertes et gains actuariels d'expérience ;

- Les coûts des services passés, qui se constatent lors d'une modification du régime et sont constitués de la variation consécutive de l'engagement à la date de génération de la modification du régime ;

Les éléments non amortis s'amortissent de manière différente :

- Le coût des services passés s'amortit linéairement entre la date de modification et la date à laquelle les droits sont acquis.

La règle du corridor consiste à amortir au minima au cours d'un exercice, et sur la durée d'activité résiduelle des participants à la clôture, le montant de pertes ou de gains actuariels non reconnus supérieur en valeur absolue à 10 % du montant de la dette actuarielle à l'ouverture ou du montant des actifs de couverture si ce dernier montant lui est supérieur.

Comptabilisation des autres avantages à long terme

La provision à constituer à chaque clôture est égale à la valeur actuelle de l'obligation.

Options retenues par BMCE Bank

Une provision doit être constituée à chaque clôture égale à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies évaluées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les avantages au personnel comptabilisés correspondent à la médaille du travail et l'indemnité de fin de carrière.

Cependant, aucune provision relatifs à la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM) n'a été constatée, en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires.

2.14 CREDITS RESTRUCTURES

Les crédits restructurés incluent les encours ayant subi, en raison des difficultés de la contrepartie, une restructuration entraînant une modification de la rémunération de la Banque.

PRINCIPES COMPTABLES

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Options retenues par BMCE Bank

Les dossiers restructurés ont été identifiés par recoupement entre les comptes comptables affectés aux encours consolidés et les fichiers de suivi de la gestion globale des engagements sur la base d'un scope d'encours de supérieurs à 1 MMAD.

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au TIE ;
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au TIE.

Pour le bilan d'ouverture, la décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie des capitaux propres, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

En traitement récurrent, les décotes sont comptabilisées en charge au moment de la restructuration.

2.15 ACTIONS PROPRES

Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité. Les actions propres peuvent être acquises ou détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les titres d'autocontrôle détenus dans le cadre de plans de stock-options en faveur des salariés doivent, quel que soit le but de leur acquisition, être portés en déduction des capitaux propres consolidés.

Options retenues par BMCE Bank

L'ensemble des titres BMCE Bank détenus par les entités du Groupe est annulé en moins des capitaux propres.

L'entité impute directement au débit des capitaux propres, nettes de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

Les coûts de transaction d'une transaction portant sur les capitaux propres, à l'exclusion des coûts d'émission d'un instrument de capitaux propres directement attribuables à l'acquisition d'une entité doivent être comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent.

Seule BMCE Bank Maroc est concernée par l'application de cette norme.

2.16. TAUX D'INTERET EFFECTIF

L'IAS 39 définit le taux d'intérêt effectif comme étant le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt, la valeur initiale intégrant les produits et les coûts de transaction.

Coûts et commissions à intégrer dans le calcul du TIE

Coûts

Les coûts à étaler via le TIE correspondent selon la norme IAS 39 aux coûts de transaction.

Ces derniers sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Commissions

L'IAS 18 distingue 3 catégories de commissions selon leur finalité :

- Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif global
 - Les commissions d'octroi reçus ;
 - Les commissions d'engagements reçus.
- Les commissions acquises à mesure que des services sont fournis.
- Les commissions acquises pour l'exécution d'un acte important.

Principes comptables

Les prêts émis sont comptabilisés au coût amorti à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

Options retenues par BMCE Bank

L'analyse a montré que les coûts et commissions sont peu significatifs, il a été décidé par conséquent de ne pas les étaler pour la FTA. Par ailleurs, un suivi régulier des coûts et produits de transactions devra être effectué pour s'assurer de leur caractère non significatif.

En fonction de l'importance significative, le Groupe étale ou non les coûts et produits de transactions pour les crédits à plus d'un an. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

2.17 DEPOTS DE LA CLIENTELE

PRINCIPES COMPTABLES

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif financier, une entité doit l'évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputable à l'acquisition ou à l'émission du passif financier.



BMCE BANK

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 30 JUIN 2010

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, une entité doit évaluer un actif financier au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf :

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers qui surviennent quand un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou quand il est comptabilisé selon l'approche de l'implication continue.

Options retenues par BMCE Bank

- Actuellement, le Groupe classe tous les dépôts dans la catégorie des autres passifs financiers, aucun n'est classé dans la catégorie « passifs financiers détenus à des fins de transaction ».
- Les dépôts de BMCE Bank sont systématiquement d'une durée maximale d'un an. De ce fait, la position retenue a été de considérer que l'impact du calcul d'une décote et son étalement sur la durée de dépôt était non significatif.
- Aucun élément à intégrer au calcul n'a été identifié concernant les dépôts, qu'ils fassent partie du stock ou de la nouvelle production. A ce stade, le TIE est donc le taux facial du dépôt.
- Aucun retraitement n'a été prévu pour les comptes à vue et les comptes sur carnets.
- Pour les avances sur dépôts rémunérés, celles-ci doivent être constatés en prêts et créances et traitées en tant que tel.

2.18. IMPOTS DIFFERES

L'impôt différé est une correction apportée à la charge d'impôt et/ou la situation nette qui a pour effet de gommer l'effet des différences temporelles d'imposition.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer.

En cas de changement de taux d'impôt ou de règles fiscales, l'impact sur les impôts différés est comptabilisé selon le principe de symétrie : si l'impôt différé a été comptabilisé initialement en capitaux propres, l'ajustement est également comptabilisé en capitaux propres sinon comptabilisation de l'impact en résultat.

Options retenues par BMCE Bank

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les ID dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Par ailleurs, en IFRS, l'expression « recouvrement probable » devrait être interprétée comme signifiant un « recouvrement plus probable qu'improbable » ce qui pourrait donner lieu, dans certains cas, à la comptabilisation de davantage d'impôts différés actifs qu'en principes comptables, où cette expression est souvent interprétée comme supposant un fort degré de probabilité.

2.19. DERIVES

Un dérivé est un instrument financier (ferme ou optionnel) qui varie en fonction de la valeur d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêts, le cours d'une action, d'une matière première... Ce sont généralement des instruments avec effet de levier important et une mise de départ faible. Les instruments dérivés usuels sont les swap, les options et les ventes à terme.

Les dérivés (swap, options...) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. A chaque date d'arrêt, ils sont réévalués au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Options retenus par le Groupe BMCE Bank

Les analyses menées en interne ont conduit à conclure à l'absence d'opérations de couverture réalisées par le Groupe BMCE Bank.

Le retraitement du 30 juin 2010 a porté sur l'exhaustivité des produits dérivés.

BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF	30/06/2010	31/12/2009
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 024 641	11 961 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 384 360	23 125 255
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 435 433	1 554 089
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 305 291	20 940 147
Prêts et créances sur la clientèle	102 248 181	93 592 762
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 970 801	6 367 928
Actifs d'impôt exigible	588 268	527 064
Actifs d'impôt différé	379 021	543 064
Comptes de régularisation et autres actifs	3 173 509	3 568 660
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	378 208	362 904
Immobilisations de placement	531 420	508 990
Immobilisations corporelles	4 420 494	4 225 756
Immobilisations incorporelles	647 081	642 344
Ecart d'acquisition	504 573	485 515
TOTAL ACTIF	171 991 281	168 405 669

En milliers de DH

PASSIF	30/06/2010	Déc
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	492	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	15 799 758	13 284 784
Dettes envers la clientèle	120 129 579	122 496 072
Titres de créance émis	10 368 902	8 501 072
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	343 241	171 994
Passifs d'impôt différé	934 055	1 069 008
Comptes de régularisation et autres passifs	6 644 640	8 236 571
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	328 402	300 492
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	5 017 503	5 119 822
Capital et réserves liées	7 417 211	4 210 239
Réserves consolidées	-	-
- Part du groupe	1 310 724	1 539 126
- Part des minoritaires	2 807 668	2 666 482
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-20 028	4 935
Gains ou pertes latents ou différés, part des minoritaires	7 721	-14 979
Résultat net de l'exercice	-	-
- Part du groupe	516 807	384 821
- Part des minoritaires	384 606	435 230
TOTAL PASSIF	171 991 281	168 405 669

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Résultat net	901 413	820 051
Ecart de conversion	-14 042	-50 992
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 735	40 948
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-12 307	-10 044
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	889 106	810 007
Part du groupe	496 779	389 756
Part des intérêts minoritaires	392 327	420 251

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDE

En milliers de DH

	30/06/2010	30/06/2009
Intérêts et produits assimilés	5 314 189	4 892 455
Intérêts et charges assimilés	-2 927 248	-2 827 032
MARGE D'INTERETS	2 386 941	2 065 423
Commissions perçues	762 783	686 510
Commissions servies	-91 203	-78 212
MARGE SUR COMMISSIONS	671 580	608 298
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	572 725	486 540
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 376	57 157
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	601 101	543 697
Produits des autres activités	245 358	206 273
Charges des autres activités	-152 050	-97 234
PRODUIT NET BANCAIRE	3 752 930	3 326 457
Charges générales d'exploitation	-2 026 000	-1 808 282
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-181 335	-190 035
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 545 595	1 328 140
Coût du risque	-314 773	-271 812
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 230 822	1 056 328
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	20 525	20 814
Gains ou pertes nets sur autres actifs	30 389	-3 436
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 281 736	1 073 706
Impôts sur les bénéfices	-380 323	-300 538
RESULTAT NET	901 413	773 168
Résultat hors groupe	384 606	319 818
RESULTAT NET PART DU GROUPE	516 807	453 350

GROUPE BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE
CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2010

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE Bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 12.424.709, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 901.413.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BMCE Bank a reçu le 12 janvier 2010 un avis de vérification fiscale de l'impôt sur les Sociétés (IS), l'impôt sur le Revenu (IR) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au titre des exercices 2006, 2007 et 2008. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les impacts éventuels de ce contrôle sur le résultat et les capitaux propres du Groupe au 30 juin 2010.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCE Bank arrêtés au 30 juin 2010, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

ERNST & YOUNG
37, Boulevard Abdellatif Benboukrouf
20 000 Casablanca
Maroc



BMCE BANK

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

www.bmcebank.ma

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2008 corrigés	1 587 514	5 380 745	-3 667 858	2 355 232	-98 699	5 556 934	2 707 914	8 264 848
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2008 corrigés	1 587 514	5 380 745	-3 667 858	2 355 232	-98 699	5 556 934	2 707 914	8 264 848
Opérations sur capital		352 722		-304 743		47 979	75 501	123 480
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			557 116			557 116	-5 230	551 886
Dividendes				-460 689		-460 689	-102 139	-562 828
Résultat de l'exercice				384 821		384 821	435 230	820 051
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)							10 097	10 097
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				-54 333	103 634	49 301	-14 979	34 322
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (C)				-17 296		-17 296	4 217	-13 079
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				-71 629	103 634	32 005	-665	31 340
Variation de périmètre				20 955		20 955	-23 878	-2 923
Capitaux propres clôture 31.12.2009 corrigés	1 587 514	5 733 467	-3 110 742	1 923 947	4 935	6 139 121	3 086 733	9 225 854
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2009 corrigés	1 587 514	5 733 467	-3 110 742	1 923 947	4 935	6 139 121	3 086 733	9 225 854
Opérations sur capital		96 230		-69 919		26 311	67 810	94 121
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			3 110 742			3 110 742	5 230	3 115 972
Dividendes				-541 042		-541 042	-276 722	-817 764
Résultat de l'exercice				516 807		516 807	384 606	901 413
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)				14 952	-24 963	-10 011	7 721	-2 290
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)				20 546		20 546	-18 050	2 496
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				35 498	-24 963	10 535	-10 329	206
Variation de périmètre				-37 760		-37 760	-57 333	-95 093
Capitaux propres clôture 30.06.2010	1 587 514	5 829 697		1 827 531	-20 028	9 224 714	3 199 995	12 424 709

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Résultat avant impôts	1 281 736	1 162 704
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 385 056	429 526
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	4 735	181 977
+/- Dotations nettes aux provisions	234 662	1 145 673
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-20 527	-16 514
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-668 681	
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-35 829	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	899 416	1 740 662
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-911 081	-3 163 584
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-12 153 308	1 162 957
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 770 899	-3 075 551
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 142 513	2 697 168
- Impôts versés	-212 725	-568 076
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-11 648 728	-2 947 086
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-9 467 576	-43 720
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-89 430	-938 375
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-13	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-474 374	-561 970
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-563 817	-1 500 345
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-663 660	-663 634
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 936 067	959 315
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 272 407	296 281
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-139 098	
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-8 898 084	-1 247 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 493 095	16 740 879
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 961 191	8 761 642
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 531 904	7 979 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 595 011	15 493 095
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 024 639	11 961 191
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-429 628	3 531 904
Variation de la trésorerie nette	-8 898 084	-1 247 784

MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30/06/2010			30/06/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 559 216	2 321 681	2 237 535	4 498 100	2 348 391	2 149 709
Comptes et prêts/emprunts	3 116 139	1 053 652	2 062 487	3 093 533	1 201 340	1 892 193
Opérations de pensions		109 771	-109 771			1 933
Opérations de location-financement	1 443 077	1 158 258	284 819	1 402 634	1 147 051	255 583
Opérations interbancaires	261 723	263 035	-1 312	224 343	231 446	-7 103
Comptes et prêts/emprunts	215 628	247 014	-31 386	154 470	117 568	36 902
Opérations de pensions	46 095	16 021	30 074	69 873	113 878	-44 005
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture de portefeuilles couverts en taux				-546		-546
Portefeuille de transactions	432 431	342 532	89 899	172 839	247 195	-74 356
Titres à revenu fixe	432 431	220 137	212 294	172 839	151 382	21 457
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre		122 395	-122 395		95 813	-95 813
Actifs disponibles à la vente						
Actifs détenus jusqu'à échéance	60 819		60 819	-2 281		-2 281
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	5 314 189	2 927 248	2 386 941	4 892 455	2 827 032	2 065 423

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	205 621	62 683	142 938
Avec les établissements de crédit			-
Avec la clientèle	114 241		114 241
Sur titres	30 838	39 590	-8 752
De change	60 542	23 093	37 449
Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	557 162	28 520	528 642
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	111 974	15 182	96 792
Assurance			-
Autres	445 188	13 338	431 850
Produits nets de commissions	762 783	91 203	671 580

COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

En milliers de DH

	30/06/2010	30/06/2009
Dotations aux provisions	-381 451	-390 828
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-325 139	-373 060
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-1 793	-893
Autres provisions pour risques et charges	-54 519	-16 875
Reprises de provisions	87 016	164 050
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	74 769	83 793
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	2 152	547
Reprises des autres provisions pour risques et charges	10 095	79 710
Variation des provisions	-20 338	-45 034
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-23 900	-41 009
Décote sur les produits restructurés		1 871
Récupérations sur prêts et créances amorties	3 562	4 212
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		-10 108
Coût du risque	-314 773	-271 812

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du Groupe BMCE Bank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BMCE Bank Activité Maroc et BMCE Bank Off Shore
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion, Casablanca Finance Market
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaï, Maroc Factoring, Euler Hermes Acmar
- Activités à l'International : BMCE Paris, BMCE International (Madrid), Banque de Développement du Mali, La Congolaise de Banque, BMCE Bank International Plc (ex MediCapital Bank), Bank Of Africa
- Autres activités : Locasom, EAI, CID, Hanouty Shop

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPERATIONNEL

En milliers de DH

	30/06/2010					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIF	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'intérêt	1 227 444	579	276 553	(2 826)	885 191	2 386 941
Marge sur commission	315 707	92 215	4 352		259 306	671 580
Produits nets bancaires	1 864 620	139 966	287 405	52 771	1 408 168	3 752 930
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(1 102 669)	(114 236)	(75 448)	(23 962)	(891 020)	(2 207 335)
Résultat Brut d'exploitation	761 950	25 730	211 957	28 809	517 149	1 545 595
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	(166 366)	(21 123)	(62 828)	(7 957)	(122 049)	(380 323)
Résultat Net Part du groupe	349 017	36 450	58 287	7 458	65 595	516 807

BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En milliers de DH

	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIF	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	121 794 486	402 615	11 681 761	403 454	37 708 965	171 991 281
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs disponibles à la vente	654 158	14 720	16 950	17 077	732 528	1 435 433
Prêts et créances sur la clientèle	71 802 822	10 277	11 205 607		19 229 475	102 248 181
Placements détenus jusqu'à échéance	2 646 238		27		4 324 536	6 970 801
ELEMENTS DU PASSIF						
Dettes envers la clientèle	91 930 066		826 686		27 372 827	120 129 579
Fonds propres	7 796 292	76 946	1 092 876	98 985	3 359 610	12 424 709



EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques de et ceux garantissant le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux sociétés, aux valeurs mobilières et aux autres obligations légales, BMCE Bank a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et surveillance des risques de la Banque et du Groupe, le CACI Banque et le CACI Groupe, le Comité de Surveillance des Grands Risques, le Comité de Direction Générale, les Comités Senior de crédit, outre le Comité de Déclassement, le Comité ALCO, le Comité Risque de Marché groupe, le Comité Risques Opérationnels Groupe

- Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.
- Le Pôle Risques Groupe, à travers le Management des Risques Groupe et l'Analyse et de Gestion des Crédits, assure, d'une part, la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques de BMCE Bank ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque.

Dispositif de décision

- La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de BMCE Bank s'articule autour de deux approches :
 - Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
 - L'utilisation d'une fiche d'auto-contrôle qui formate les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'auto-contrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit. Si un crédit ne respecte pas les normes fixées par tous les critères d'acceptation de risque, la demande doit être rejetée sauf dérogation accordée par le Comité ;
 - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises au processus de crédit et l'intégrité de la personne déléguée gataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.
 - Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
 - La gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
 - La délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
 - L'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troika"

Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Président de la Banque doit être sollicitée. A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général et les auditeurs externes. Parallèlement, le Pôle Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes.

Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant agrégé des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

Diversification du portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque.

A ce propos, des limites de concentration ont été instaurées portant sur les secteurs d'activité, contrepartie et groupe de contrepartie. Des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient de division des risques.

Dispositif de surveillance du risque crédit

- Le Pôle Risques Groupe via l'entité en charge de la "Gestion des Risques de Crédit Groupe" assure, au niveau du Groupe BMCE Bank, des missions de :
 - Prévention des Risques de Crédit ;
 - Contribution à la Politique globale de Crédit ;
 - Surveillance permanente des Risques de Crédit.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance.

Créances en souffrance

Une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée mensuellement à l'aide d'un état des comptes à risques conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance inscrites par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Dispositif de notation interne

Le lancement du projet notations internes pour toutes les contreparties bâloises hors "Retail" prend tout son sens et permettra d'accroître le potentiel d'économies en fonds propres, compte tenu des dernières recommandations de BAM relatives à l'utilisation des modèles internes.

Un système de notation interne a été mis en place en 2004, validé par le Comité de Direction Générale et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne. Le système est bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur sur les 3 derniers exercices, son potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le dispositif de pilotage des risques sur opérations de marché Groupe s'appuie sur le Comité des Risques de Marché Groupe (CRMG). Celui-ci s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques sur opérations de marché du Groupe BMCE Bank et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie. A ce titre, il :

- S'assure de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques sur opérations de marché ;
- Valide, à la lumière des risques de marché identifiés au préalable, toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre, notamment au sujet de :
 - La revue périodique du set de limites de marché et de contrepartie / émetteur globales ;
 - La création de nouveaux produits et le traitement de nouveaux marchés.
- Prend connaissance des faits marquants et notamment :
 - Des résultats des travaux issus de la veille réglementaire et méthodologique ;
 - Des travaux effectués dans le cadre des projets transverses de nature organisationnelle ou en formatique inhérents au pilotage des risques sur opérations de marché.
- Prend connaissance de la présentation trimestrielle des risques de marché qui contient notamment :
 - L'évolution de la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques sur opérations de marché ;
 - L'évolution des expositions au risque de marché (incl. VaR et résultats des scénarii de crise) des différents portefeuilles et desks ;
 - La consommation des limites de marché définies sur les différents indicateurs de risque (incl. VaR) ;
 - L'évolution des expositions au risque de crédit induites par les opérations de marché des différents portefeuilles et desks.

RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de forte croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BMCE Bank a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro économique.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité. Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le coefficient de liquidité (tel que défini par la Banque Centrale) ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers d'un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum en matière de déviation de la marge d'intérêt par rapport au PNB prévisionnel.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BMCE Bank au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
 - Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.
- Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I.). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), coordinateurs risques opérationnels et relais risques opérationnels.

Les données produites font partie intégrante de ses processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel :

- L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au Conseil d'Administration ;
- Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité ;
- Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

Les données internes qui ont vocation à devenir une composante majeure du modèle interne de calcul des fonds propres respectent les conditions suivantes :

- Exhaustivité : les données internes de pertes prennent en compte toutes les activités et expositions des métiers, unités et services dans toutes les implantations géographiques concernées ;
- Consolidation : les données historiques de pertes sont restituées selon les deux axes correspondant aux typologies des huit lignes métiers et sept catégories de risques édictées par le Comité de Bâle, selon des critères objectifs correctement documentés.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Eviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

Le Groupe BMCE Bank dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile... Un comité de suivi des risques opérationnels a été mis en place avec pour mission la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

En milliers de DH

	30/06/2010				31/12/2009			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	23 384 360			23 384 360	23 125 255			23 125 255
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	492			492				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	30/06/2010			31/12/2009		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille de évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille de évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	5 846 808		5 846 808	8 124 106		8 124 106
Bons du trésor et autres effets mobiliés auprès des banques centrales	5 345 533		5 345 533	8 086 118		8 086 118
Autres titres de créances négociables	501 275		501 275	37 988		37 988
Obligations	200 678		200 678	137 130		137 130
Obligations d'Etat				23 000		23 000
Autres obligations	200 678		200 678	114 130		114 130
Actions et autres titres à revenu variable	17 336 172		17 336 172	14 863 477		14 863 477
Opérations de pension						
Prêts						
- Aux établissements de crédit						
- A la clientèle entreprises						
- A la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	702		702	542		542
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	702		702	542		542
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	23 384 360		23 384 360	23 125 255		23 125 255
dont titres prêts						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	492		492			
Instruments dérivés de cours de change	492		492			
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	492		492			



BMCE BANK

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

www.bmcebank.ma

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Titres de créance négociables		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	1 545 407	1 674 351
Dont titres cotés	397 098	417 843
Dont titres non cotés	1 148 309	1 256 508
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	1 545 407	1 674 351
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-109 974	-120 262
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-109 974	-120 262
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	1 435 433	1 554 089
Dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes à vue	4 585 314	5 179 545
Prêts	15 714 352	15 364 045
Opérations de pension	8 983	400 005
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	20 308 649	20 943 595
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3 358	-3 448
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	20 305 291	20 940 147

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes à vue	1 833 155	2 178 611
Emprunts	10 160 513	8 448 615
Opérations de pension	3 806 090	2 657 558
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	15 799 758	13 284 784

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	16 073 266	15 338 894
Prêts consentis à la clientèle	76 947 184	72 513 141
Opérations de pension	5 368 637	2 044 922
Opérations de location-financement	8 357 690	8 024 670
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	106 746 777	97 921 627
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-4 498 596	-4 328 865
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	102 248 181	93 592 762

VENTILATION DES CREANCES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Banque au Maroc	71 802 821	63 618 992
Services Financiers Spécialisés	11 205 607	10 666 169
Activités à l'international	19 229 476	19 307 355
Gestion d'actifs	10 277	246
Autres Activités		
Total en principal	102 248 181	93 592 762
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	102 248 181	93 592 762

VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Maroc	83 018 705	74 285 406
Afrique	16 784 928	16 489 224
Europe	2 444 548	2 818 132
Total en principal	102 248 181	93 592 762
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	102 248 181	93 592 762

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	50 105 173	56 118 940
Comptes à terme	42 263 758	41 086 369
Comptes d'épargne	17 103 676	16 119 692
Bons de caisse	4 616 881	4 025 282
Opérations de pension	6 040 091	5 145 789
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	120 129 579	122 496 072

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Banque au Maroc	91 930 065	96 265 848
Services Financiers Spécialisés	826 687	692 038
Activités à l'international	27 372 827	25 538 186
Gestion d'actifs		
Autres Activités		
Total en principal	120 129 579	122 496 072
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	120 129 579	122 496 072

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
Maroc	92 756 752	96 957 885
Afrique	26 386 911	24 644 711
Europe	985 916	893 476
Total en principal	120 129 579	122 496 072
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	120 129 579	122 496 072

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	30/06/2010		31/12/2009		Valeur nette comptable	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur		
Immobilisations corporelles	7 325 461	2 904 967	4 420 494	7 051 066	2 825 310	4 225 756
Terrains et constructions	2 561 039	446 020	2 115 019	2 517 780	472 289	2 045 491
Equipement, Mobilier, Installations	2 341 700	970 944	1 370 756	2 740 707	1 296 882	1 443 825
Biens mobiliers donnés en location	486 675	164 031	322 644			
Autres immobilisations	1 936 047	1 323 972	612 075	1 792 579	1 056 139	736 440
Immobilisations incorporelles	1 120 743	473 662	647 081	1 051 322	408 978	642 344
Logiciels informatiques acquis				581 858	96 102	485 756
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	1 120 743	473 662	647 081	469 464	312 876	156 588
Immeubles de placements	571 048	39 628	531 420	546 548	37 558	508 990

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	30/06/2010	31/12/2009
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN DEBUT DE PERIODE	300 492	325 453
Dotations aux provisions	48 270	60 258
Reprises de provisions	-15 259	-85 219
Utilisation des provisions	-3 247	
Variation des parités monétaires et divers	-1 854	
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN FIN DE PERIODE	328 402	300 492

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	30/06/2010	31/12/2009
Capital (DH)	1 587 513 900	1 587 513 900
Nombre d'Actions	158 751 390	158 751 390
Résultat Net Part du Groupe (DH)	516 807 000	384 821 000
Résultat par Action (DH)	3,3	2,4

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	35,90%	35,90%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	73,87%	73,87%	I.G.
BMCE INTERNATIONAL MADRID	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	25,00%	25,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL PLC	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	46,89%	46,89%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	76,00%	72,15%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	27,38%	27,38%	M E E
CASABLANCA FINANCE MARKETS	Banque d'Affaires	33,33%	33,33%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
HANOUTY	Distribution	45,55%	45,55%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E